CAN/ULC 302:2025

Installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-888-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : https://www.shopulstandards.com

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur l'installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion, CAN/ULC 302

Deuxième édition, daté 1 octobre 2014

Sommaire des sujets

Cette révision de la norme CAN/ULC 302 datée du 14 octobre 2025 comprend les modifications suivantes dans exigences :

> ***– Mise à jour de la publication de référence : 1.4, Section 2, 3.26, 3.55, 4.1, 6.1.1, 6.1.2, 6.7.7, 6.8.1, 6.10.2, 6.11.1, 10.2.1.2, 10.2.3.1, 10.3.1.1, 10.3.3.1, 10.4.1.1, 10.4.3.1, 10.5.2, 10.6.1.1, 10.6.1.7, 14.1, 15.14.1, B7.3, H3.2, TABLEAU 2 et TABLEAU 3***
>
> ***– Supprimer les lignes en double du TABLEAU 14 W, X et Y***

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de l'ULSE est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 18 julliet 2025.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 302:2025

INSTALLATION, L'INSPECTION ET LA MISE À L'ESSAI DES SYSTÈMES D'ALARME ANTI-INTRUSION

ICS 13.310, 13.320, 91.040.20

Première édition . . . . . Juillet 1991
DEUXIÈME ÉDITION . . . . . OCTOBRE 2014
Révision . . . . . 25 octobre 2018
Confirmée . . . . . 19 décembre 2023
RÉVISION . . . . . 14 OCTOBRE 2025

© 2025

Normes ULC

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite, sauf sur permission préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DES NORMES ULC DE LA SÉCURITÉ, DU MATÉRIEL ET DES SYSTÈMES D'ALARME ANTIVOL 9

PRÉFACE 11

1 DOMAINE D'APPLICATION 13
2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE 13
3 GLOSSAIRE 14
4 EXIGENCES GÉNÉRALES 18
5 NIVEAU DE PROTECTION 18
5.1 GÉNÉRALITÉS 18
5.2 NIVEAU DE PROTECTION SUR LES LIEUX 19
5.3 NIVEAU DE PROTECTION SUR LES COFFRES-FORTS ET LES CHAMBRES FORTES 22
6 INSTALLATION DE DÉCLENCHEURS D'ALARME 23
6.1 GÉNÉRALITÉS 23
6.2 CÂBLAGE DE PROTECTION 23
6.3 CONTACTS 24
6.4 TAPIS DE PLANCHER 25
6.5 DÉTECTEURS DE MOUVEMENT 25
6.6 DÉTECTEURS À FAISCEAUX PHOTOÉLECTRIQUES 26
6.7 DÉTECTEURS DE SONS 26
6.8 DÉTECTEURS DE BRIS DE VITRE 27
6.9 DÉTECTEURS DE VIBRATIONS 27
6.10 DÉTECTEURS DE CHALEUR 28
6.11 DÉTECTEURS DE FUMÉE 28
7 PROTECTION DES OUVERTURES 28
7.1 GÉNÉRALITÉS 28
7.2 PORTES 29
7.3 FENÊTRE 30
7.4 PLAFONDS SUSPENDUS 31
7.5 LANTERNEAUX, TRAPPES DE TOIT ET OUVERTURES MÉCANIQUES 31
7.6 CONDUITS ET PUITS DE VENTILATION 31
8 PROTECTION DE L'ENVELOPPE DES LIEUX 32
8.1 GÉNÉRALITÉS 32
8.2 PLANCHERS, MURS ET PLAFONDS 32
9 PROTECTION DE L'ESPACE INTÉRIEUR 33
9.1 GÉNÉRALITÉS 33
9.2 SYSTÈMES DE DÉTECTION DES MOUVEMENTS 33
9.3 SYSTÈMES DE DÉTECTION DES SONS 33
9.4 PROTECTION PONCTUELLE 34
10 UTILISATION D'UNE PROTECTION SPÉCIALISÉE 34
10.1 INSTALLATION DE COFFRE-FORT – PROTECTION PARTIELLE 34
10.2 INSTALLATION DE COFFRE-FORT – PROTECTION TOTALE 34
10.3 INSTALLATION DE COFFRES DE NUIT 36
10.4 GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE (GAB) ET DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB) 37
10.5 INSTALLATION DE CHAMBRE FORTE – PROTECTION PARTIELLE 38
10.6 INSTALLATION DE CHAMBRE FORTE – PROTECTION TOTALE 38
11 INSTALLATION DU POSTE DE CONTRÔLE ET DU MODULE 40
11.1 GÉNÉRALITÉS 40
11.2 POSTE DE CONTRÔLE PRINCIPAL 40
11.3 MODULES ET POSTES DE CONTRÔLE AUXILIAIRES 41

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

11.4 CLAVIERS 41
11.5 POINT DE LIMITATION 42
11.6 DISPOSITIFS DE SIGNALISATION SONORE OU À SIGNAL VISUEL 42
12 INSTALLATION DE L'ALIMENTATION ET DE LA BATTERIE 42
12.1 SOURCES D'ALIMENTATION 42
12.2 BATTERIES 42
13 VOIES D'INTERCONNEXION 43
13.1 GÉNÉRALITÉS 43
13.2 MISE À LA MASSE 43
13.3 DISPOSITION ET FIXATION 43
13.4 PASSAGE DANS LES PLANCHERS ET LES MURS 44
13.5 ENTRÉE DES BÂTIMENTS 44
13.6 CONNEXIONS ET JOINTS 45
13.7 RACCORDS DE CLOISONS MOBILES 45
13.8 ESPACEMENT DES AUTRES CÂBLES 45
13.9 SURVEILLANCE DU CÂBLAGE 45
13.10 CIRCUITS ET DISPOSITIFS DE PROTECTION SANS FIL 46
14 SÉLECTION DE LA VOIE DE SIGNALISATION 47
15 PROGRAMMATION DU POSTE DE CONTRÔLE 47
15.1 GÉNÉRAcontacts de fenêtre;eLITÉS 47
15.2 DÉLAIS D'ENTRÉE – DE SORTIE 47
15.3 ACTIVATION AUTOMATIQUE 47
15.4 ACTIVATION FORCÉE 48
15.5 DÉSACTIVATION AUTOMATIQUE 48
15.6 DÉFAILLANCE DE L'ALIMENTATION C.A. 48
15.7 TEMPORISATION DE LA SIRÈNE 48
15.8 TRAFIQUAGE 48
15.9 ACTIVATION PARTIELLE 48
15.10 ACTIVATION-DÉSACTIVATION À DISTANCE PAR LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME 48
15.11 PROGRAMMATION À DISTANCE PAR LA CENTRALE DE RÉCEPTION D'ALARME (TÉLÉCHARGEMENT AMONT-AVAL) 49
15.12 SIGNAUX D'ANNULATION D'ALARME 49
15.13 ÉJECTION ZONE EN ALARME 49
15.14 NORME SIA CP-01 49
15.15 DIVISIONS 49
15.16 ACCÈS À DISTANCE : COMPORTEMENT DU POSTE DE CONTRÔLE 49
16 REGISTRES ET FORMATION DES UTILISATEURS 50
16.1 HORAIRES D'ACTIVATION ET DE DÉSACTIVATION DES ABONNÉS 50
16.2 FORMATION DE BASE DES UTILISATEURS 51
16.3 REGISTRES 51
17 INSPECTION ANNUELLE ET MISE À L'ESSAI DES SYSTÈMES D'ALARME ANTI-INTRUSION 51
TABLEAUX 52
FIGURES 66

ANNEXE A (À TITRE INFORMATIF) – PERSONNEL QUALIFIÉ

ANNEXE B (À TITRE INFORMATIF) – FEUILLE MÉTALLIQUE

B1 GÉNÉRALITÉS 69
B2 PORTES VITRÉES 69
B3 FENÊTRES ORDINAIRES 69
B4 FENÊTRES COULISSANTES 70
B5 FENÊTRES EN VERRE ARMÉ 70

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

B6 FENÊTRES EN VERRE LAMINÉ 70
B7 VITRINES 70

ANNEXE C (À TITRE INFORMATIF) – CONTACTS

C1 POSITIONS D'INSTALLATION DES INTERRUPTEURS ENCASTRÉS 71

ANNEXE D (À TITRE INFORMATIF) – INSTALLATION DE FAISCEAU PHOTOÉLECTRIQUE

ANNEXE E (À TITRE INFORMATIF) – INTERPRÉTATIONS INFLUANT SUR LE NIVEAU DE PROTECTION

E1 OUVERTURES 76
E2 VITRINES 76
E3 FENÊTRES DONNANT SUR LA RUE 76
E4 BOÎTIERS MURAUX ET SALLES D'ENTREPOSAGE 76
E5 RAYONS OU CANAUX DE RAYONNEMENT INVISIBLES 77
E6 OUVERTURES ACCESSIBLES ET INACCESSIBLES 77

ANNEXE F (À TITRE INFORMATIF) – SURVEILLANCE DU CÂBLAGE

ANNEXE G (À TITRE INFORMATIF) – APPLICATIONS SANS FIL

G1 APPLICATIONS SANS FIL 82

ANNEXE H (À TITRE INFORMATIF) – SÉCURITÉ DE LA VOIE DE SIGNALISATION

H1 GÉNÉRALITÉS 84
H2 COMMUNICATION ACTIVE 84
H3 COMMUNICATION PASSIVE 85

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DES NORMES ULC DE LA SÉCURITÉ, DU MATÉRIEL ET DES SYSTÈMES D'ALARME ANTIVOL

NAME	AFFILIATION	CATEGORY	REGION
Kevin Allison	Fire Monitoring Of Canada Inc.	Utilisateur commercial / industriel	Ontario
Brian Barnable	BMO Financial Group	Utilisateur commercial / industriel	Ontario
Louis Chavez	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	États-Unis
Robert Cole	Intertek Testing Services	Mise à l'essai et normes	États-Unis
David Currie	Damar Security Systems	Utilisateur commercial / industriel	Ontario
Kyle Etherington	Brink's Canada	Utilisateur commercial / industriel	États-Unis
Eric Flamand	Siemens Canada	Producteur	États-Unis
Andrea Gilders	UL Standards & Engagement	Présidente TC – sans droit de vote	Ontario
Shannon Iyer	Chubb - Mississauga, ON	Producteur	Ontario
Ron Jagmohan	Ajax Systems Canada Corp	Producteur	Ontario
Fred. Leber	AML Encore Corp	Membre intéressé à titre divers	Ontario
Greg MacPherson	CAPSYS Integrated Technology Consultants	Membre intéressé à titre divers	Ontario
Brian Neufeld	TELUS Communications Inc.	Chaîne d'approvisionnement	Alberta
Dan Nita	DIGITAL SECURITY CONTROLS, DIV OF TYCO SAFETY PRODUCTS CANADA LTD	Producteur	Ontario
Bahar Sammak	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet TC – sans droit de vote	Ontario
James Wilson	Digital Monitoring Products	Producteur	États-Unis
David Winikoff	David Winikoff Security Consultants	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Iman Yavari	SenezCo - Fire Science & Engineering	Membre intéressé à titre divers	Ontario
Rushikesh Yeole	HID Global	Producteur	États-Unis

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis lors.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PRÉFACE

Le présent document constitue la deuxième édition de la norme CAN/ULC 302, Norme sur l'installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion.

Cette édition de la norme a été officiellement approuvée par le comité technique de l'ULSE sur les Contenants de stockage en acier et non métalliques pour liquides inflammables et combustibles.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du Conseil canadien des normes (CCN) aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Cette norme prévoit que les procédures d'installation, d'inspection et d'essai décrites ci-après seront effectuées par du personnel qualifié jugé acceptable par l'autorité responsable. Se reporter à l'annexe A, Personnel qualifié.

Les annexes A à H sont présentées uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette deuxième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la première édition et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Cette norme CAN/ULC 302 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse https://csds.ul.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

1 DOMAINE D'APPLICATION

1.1 La présente norme prescrit les exigences relatives à :

A l'installation des systèmes d'alarme anti-intrusion;

B la classification du niveau de protection; et

C la mise à l'essai et l'inspection des systèmes d'alarme anti-intrusion.

1.2 Les systèmes d'alarme anti-intrusion sont classés par *niveau de sécurité*. Ils sont plus précisément regroupés en fonction du caractère adapté de la protection qu'ils apportent aux différentes catégories de biens, comme les *lieux*, les *coffres-forts* ou les *chambres fortes*.

1.3 Le choix d'un *niveau de sécurité* à appliquer dans un cas particulier doit être fait par l'*autorité responsable*.

1.4 En ce qui a trait au dérangement du système, à l'intervention de service et à l'intervention des gardiens, consultez la norme ULC 301, Systèmes d'alarme antivol et opérations de la centrale de réception d'alarme.

1.5 Les installations existantes d'alarme anti-intrusion sont considérées comme étant conformes à la présente norme à condition que toutes les exigences suivantes soient respectées :

A elles sont conformes à la première édition de la norme CAN/ULC-S302, Installation et classification des systèmes d'alarme antivol des banques, établissements commerciaux, coffres-forts et chambres fortes (y compris les modifications 1, 2 et 3); et

B le *poste de contrôle* existant n'est pas remplacé.

2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 Pour les références non datées à un code ou à une norme figurant dans les exigences de la présente norme, on doit comprendre qu'il s'agit de la dernière édition de ce code ou de cette norme.

2.2 Les publications suivantes sont mentionnées dans la présente norme :

ASA S1.4 / IEC 61672, *Electroacoustics Sound Level Meters Package*

ASTM F1090, *Standard Classification for Bank and Mercantile Vault Construction*

CSA C22.1-12, *Code canadien de l'électricité, première partie, Norme de sécurité relative aux installations électriques*

SIA CP-01, *Control Panel Standard-Features for False Alarm Reduction*

ULC 301, *Systèmes d'alarme antivol et opérations de la centrale de réception d'alarme*

ULC 304, *Les postes de contrôle, les accessoires et l'équipment de réception pour les systèmes d'alarme anti-intrusion*

ULC 306, *Les détecteurs d'intrusion*

ULC-S321, *Portes et panneaux modulaires antivol des chambres fortes*

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

ULC-S330, *Burglary Resistant Night Depositories*

ULC-S332, *Burglary Resistant Glazing Material*

ULC 529, *Détecteurs de fumée pour les systèmes d'alarme d'incendie*

ULC 530, *Les détecteurs de chaleur pour les systèmes de signalisation de protection contre les incendies*

ULC/ORD-C634, *Guide for the Investigation of Connectors and Switches for Use with Burglar Alarm Systems*

3 GLOSSAIRE

Remarque : Voici les définitions des termes en *italique* employés dans la présente norme :

3.1 *OUVERTURE ACCESSIBLE* – *Ouverture* qui se trouve à 5500 mm ou moins au-dessus du sol ou du toit d'un immeuble adjacent ou à 4300 mm ou moins de fenêtres, d'escaliers de secours ou de toits qui se trouvent directement en face ou en diagonale de celle-ci, ou encore à 900 mm ou moins d'*ouvertures*, d'escaliers de secours, etc. qui se trouvent dans un mur adjacent, partent de celui-ci ou mènent à d'autres *lieux*.

3.2 *COMMUNICATION ACTIVE* – Méthode de communication assurant la surveillance continue de la voie de communication ou des voies de communication en vue de signaler à la *centrale de réception d'alarme* toute panne ou défaillance pouvant avoir une incidence sur la transmission et la réception des signaux.

3.3 *TREILLIS D'ALARME* – Un treillis de fenêtre équipé d'un circuit de protection câblé avec des fils de calibre d'au plus 0.13 mm^2 (26 AWG) qui seront coupés en cas de découpe du treillis en vue de créer une *ouverture* dans ce treillis de protection.

3.4 *ACTIVÉ* – État d'un *poste de contrôle* ou d'une *division*/surface de sécurité où les points/zones de la *division*/surface sont totalement protégés et où un passage par ces points déclenchera une alarme en provenance de la *division*/surface.

3.5 *ACTIVATION* – Action d'activer une *division* ou la totalité de l'équipement de protection des *lieux* protégés.

3.6 *NIVEAU D'ACTIVATION* – Mesure dans laquelle la *division*/surface ou le *poste de contrôle* dans son ensemble sont *activés* (protégé). Les *postes de contrôle* peuvent comprendre un certain nombre de *niveaux d'activation*, comme « éteint », « en attente », « allumé », « à la maison », « parti », etc.

3.7 *ACTIVATION AUTOMATIQUE* – Fonction d'*activation* d'un *poste de contrôle* ou d'une *division*/surface de sécurité « sur place » à une heure prédéfinie, sans intervention de la part de l'utilisateur.

3.8 *GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE (GAB)* – Guichet non surveillé mis à la disposition du public qui permet de retirer des espèces et qui peut également accepter des dépôts ou effectuer d'autres fonctions bancaires lorsqu'un utilisateur autorisé y accède. Les espèces et les dépôts sont protégés par un coffre de sécurité.

3.9 *CASSABLE* – *Fermeture* qui peut être cassée avec des moyens simples en vue de créer une *ouverture*.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.